



vol faux et usage de faux peines encourues ?

Par **mattou**, le **26/11/2010 à 12:15**

bonjour,
je vous explique mon cas :

Ma voiture a été enlevée en fourrière un samedi matin par ma commune . En voulant aller la récupérer au garage on me dit de passer à la police municipale de mon village , récupérer le 'bon de saisie ' , il était midi moins le quart , le garage me précise qu'il va fermer et qu'il faut me dépêcher... sinon je risque deux jours de gardiennage et de récupérer que mon véhicule du Lundi , hors je travaille ce jour là .

J'arrive à la police municipale , il est midi passé de 5 minutes , j'ouvre la porte , personne ... , je continue , m'approche du comptoir et là je vois la feuille recherchée , libre sur le comptoir... , je décide donc de la prendre. Je m'en vais au garage .

Une fois signé je la remet au garagiste , me fais payé les frais (110€) et mon pv (35€) je récupère ma voiture aussi tôt .

Hier je me suis fait auditionner par les gendarmes , pour vol , usage de faux et faux !

J'explique que la police a mal rangé le papier , que le bureau était ouvert , sans personne à l'intérieur . Que le garagiste , était fermé quand je suis retourné et que de bonne foi , le patron a bien voulu me rendre ma voiture... Etant sur le point de signer mon contrat (cdi) je ne pouvais pas manquer mon lundi matin pour une simple fourrière...

Je passe bientôt au tribunal pour cette affaire... j'aimerais avoir des infos sur ce que je risque vraiment.

J'ai aucun antécédent .

Par **Claralea**, le **26/11/2010 à 18:48**

Le vol est puni de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende article 311-3 du code pénal, plus si circonstances aggravantes

Pour le faux et usage de faux : les peines encourues sont de 3 ans d'emprisonnement et 45000 euros d'amende.

Maintenant, ça ne veut pas dire forcément que vous allez avoir droit à tout ça, reste plus qu'à

faire de plates excuses avec une veritable mine contrite. Si je peux me permettre, pour faire un truc pareil, il faut etre kamikaze !